



Hugo Sigouin-Plasse, avocat

Chef de service - Réglementation et litiges

Affaires juridiques et secrétariat corporatif

Ligne directe : (514) 598-3767

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : hugo.sigouin-plasse@energir.com

PAR COURRIEL

Le 24 mars 2020

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Réflexion portant sur de possibles assouplissements tarifaires – COVID19

Chère consœur,

Le 16 mars dernier, Énergir informait la Régie de l'implantation de mesures préventives liées à l'éclosion de la COVID-19. Nous indiquions notamment que le processus de recouvrement avait été suspendu. En adoptant cette mesure, qui comprend notamment l'arrêt de la facturation du supplément de recouvrement prévu à l'article 9.3 des *Conditions de service et Tarif*, Énergir a choisi d'agir rapidement, à l'instar de plusieurs acteurs de la société civile (municipalités, utilités publiques, etc.), afin d'éviter d'alourdir le fardeau financier de ses clients qui s'affairent actuellement à maintenir à flot leurs opérations face à cette crise sans précédent.

Le contexte d'urgence dans lequel cette initiative a été déployée fait en sorte que la Régie n'a pas pu l'examiner préalablement à son implantation. Énergir demeure toutefois disponible afin de répondre à toutes questions que la Régie pourrait avoir à cet égard.

Par ailleurs, l'évolution rapide de la situation pousse Énergir à réfléchir actuellement à d'autres avenues permettant de répondre aux besoins urgents de sa clientèle. Les réflexions portent notamment sur l'implantation potentielle d'assouplissements temporaires aux obligations tarifaires que doivent respecter ses clients. Cette réflexion n'est pas complétée mais le sera sous peu et, à ce moment, les solutions identifiées devront vraisemblablement être déployées dans un délai qui laisserait très peu de place à l'encadrement réglementaire habituel. Énergir doute par ailleurs que des dépôts ponctuels de multiples demandes réglementaires prioritaires et urgentes soient appropriés alors que les organisations (tant chez Énergir qu'à la Régie) mobilisent actuellement leurs effectifs afin de coordonner le maintien de leurs opérations critiques et essentielles.

Ainsi, dans le contexte actuel, Énergir croit important de pouvoir bénéficier d'une certaine marge de manœuvre afin de pouvoir adapter rapidement et temporairement ses *Conditions de services et Tarif*, et ce, sans la tenue d'un examen préalable par la Régie. Il est important

de souligner que toutes initiatives d'Énergir seraient notamment guidées par des impératifs de maintien de la sécurité de son réseau, du public et de sa clientèle.

Compte tenu de ce qui précède, et à moins d'indication contraire de la part de la Régie, Énergir propose d'informer immédiatement la Régie de toutes solutions qu'elle identifiera prochainement impliquant une adaptation de ses *Conditions de service et Tarif* et, le cas échéant, de les déployer sans délai. La Régie pourra interroger Énergir postérieurement à la réception de toutes correspondances futures à cet égard.

Nous vous invitons à communiquer avec le soussigné pour toute question relative à la présente.

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Hugo Sigouin-Plasse

Hugo Sigouin-Plasse
HSP/mb